



## Demande de temps partiel à 80 %

Par **thimagthomat**, le **24/03/2011** à **18:50**

Bonjour,

je suis dans la fonction publique. J

e viens de faire une demande pour un travail à 80 % afin de disposer de mes mercredis pour m'occuper de mes 2 enfants (4 ans et 22 mois).

Comme il faut déposer la demande 2 mois à l'avance je viens de faire ma demande pour débuter le 01 juin 2011 pour une durée de 1 an.

Mon chef me dit que ma demande n'est pas acceptable car mon fils qui est né le 02 mai 2009 aura 3 ans et un mois à la fin de ce temps de travail à 80 %.

A-t-il raison ?

Est ce que c'est la date de la demande qui compte ou la date de la fin du temps partiel à 80% qui compte pour calculer jusqu'aux 3 ans de l'enfants ?

Merci de toutes les réponses que vous pourrez m'apporter car là je "craque" un peu.

Par **jurigeo**, le **25/03/2011** à **19:09**

Article applicable:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=95A3CEA1ED964A354B3047E34078D666>